

APPEL DE QUALIFICATION POUR LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION, LE
FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA NOUVELLE SALLE DE
CONCERT ACOUSTIQUE DE MONTRÉAL

PROJET « L'ADRESSE SYMPHONIQUE »

ADDENDUM N° 2 - ERRATUM

QUESTION

Nous comprenons que l'inscription à la visite du 19 janvier prochain est indispensable pour les individus voulant y participer (sous réserve d'achat préalable du dossier). Nous comprenons par ailleurs que la visite n'est pas obligatoire pour être éligible à la remise d'un dossier de qualification. Il nous est impossible de déléguer quelqu'un pour cette visite. Pouvez-vous nous confirmer que notre compréhension est exacte?

RÉPONSE

Selon la section 4.5 de l'Appel de qualification la visite n'est pas obligatoire et une entreprise pourra déposer une Candidature même si elle n'a pas participé à la séance d'information ou la visite de site.

Notons que l'addendum n° 1, émis le 10 janvier 2007, prévoit que l'inscription est obligatoire.

Cependant, considérant que nous pourrions répondre verbalement à certaines questions de clarification lors de la séance d'information, nous vous précisons que par souci d'équité entre firme ou entreprise potentielle, il vous est loisible, afin de ne pas être privé de certaines informations (constat physique lors de la visite ou confirmation verbale de certaines données), de désigner par procuration un représentant de votre choix. Une réservation pour ce représentant serait appréciée avant le mercredi 17 janvier 2007, 15 h, heure de Montréal, selon les modalités inscrites à l'addendum n° 1.

Au besoin, un addendum sera émis pour les questions qui n'auront pas reçu de réponse lors de la séance d'information.

Le 11 janvier 2007